

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2018

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le 23 mai 2018 à **21 h 14**, dans la **salle de réunion** de la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5

Monsieur Maxime Villemaire, conseiller district # 6, est absent étant à l'extérieur du pays.

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Comme la majorité des membres du conseil sont présents, le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

2018-05-156

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

DE RENONCER à l'avis de convocation requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). De plus, tous les membres présents sont d'accord de commencer la séance à l'instant.

ADOPTÉE.



1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Autorisation de signature - dossier d'acquisition de l'immeuble sis au 69 rue Principale*
3. *Autorisation de signature - dossier d'acquisition de l'immeuble sis au 62-64 rue Principale*
4. *Période de questions des contribuables*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2018-05-157

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.



2. Autorisation de signature - dossier d'acquisition de l'immeuble sis au 69 rue Principale

2018-05-158

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER Monsieur Michel Brisson, maire ou en cas d'absence, madame Ginette Brien, mairesse suppléante, ainsi que Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer la promesse de vente de l'immeuble sis au 69 rue Principale, lot 2 540 404, représentant un frontage de 10.47 mètres, une profondeur de 40.03 mètres et une superficie de 420.60 mètres carrés.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2018

Les modalités ou conditions suivantes devront être inscrites à ladite promesse de vente :

- Offre de prix discuté;
- Inspection visant le coût de démolition et incluant la présence d'amiante potentielle (détection et disposition le cas échéant);
- L'occupant devra être accepté comme locataire dans le projet AccèsLogis situé en face;
- La prise de possession devra être au moment où l'occupant actuel déménagera dans son nouveau logement du projet AccèsLogis;
- La promesse doit être valide minimalement 2 semaines, maximalement 30 jours afin de permettre à la municipalité d'étudier les possibilités qui peuvent être réalisées sur ce terrain.

ADOPTÉE.



3. Autorisation de signature - dossier d'acquisition de l'immeuble sis au 62-64 rue Principale

2018-05-159

IL EST PROPOSÉ PAR : Ricky Soly
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER Monsieur Michel Brisson, maire ou en cas d'absence, madame Ginette Brien, mairesse suppléante, ainsi que Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer une promesse d'achat pour acquérir l'immeuble sis au 62-64 rue Principale, lot 2 540 350, représentant un frontage de 12.95 mètres, une profondeur de 26.86 mètres et une superficie de 335 mètres carrés.

Les modalités ou conditions suivantes devront être prévues à ladite promesse d'achat :

- Offre de prix discuté;
- Inspection visant le coût de démolition et incluant la présence d'amiante potentielle (détection et disposition le cas échéant);
- Toutes autres conditions spécifiques à la propriété qui s'avèreront nécessaire selon les recommandations de l'agent d'immeuble.

ADOPTÉE.



4. Période de questions des contribuables

Aucun contribuable n'est présent dans la salle.



LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 45, l'ordre du jour est épuisé.

2018-05-160

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.



- Original signé -

Michel Brisson
Maire et
Président d'assemblée

- Original signé -

Caroline Aubertin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- Original signé -

Michel Brisson
Maire et Président d'assemblée